

# L'ECHO

ORGANE

S'ÉDIFIER  
ET SE  
SOUTENIR  
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

Et de la C. M. B. A.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT  
PAYABLES D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITÉ LE GÉRÉ A GRÉ  
— avec —  
L'ADMINISTRATION  
POUR  
L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

## AVIS

L'abonnement à l'*Echo*, pour toutes les personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centimes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclaté au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

## SECOURS MUTUEL

### LÉGISLATION BELGE

En Belgique comme en France, les Sociétés de Secours Mutuel ont été longtemps à peu près abandonnées à elles-mêmes. Ni le pouvoir, ni les classes supérieures ne s'étaient assez préoccupés des moyens d'épargner à des hommes dépourvus de connaissances spéciales de pénibles mécomptes.

Une loi du 3 avril 1851 est venue réparer cette lacune. Aux termes de cette loi, le gouvernement peut reconnaître les Sociétés qui " assurent des secours temporaires, soit à leurs membres en cas de maladie, de blessures ou d'infirmités, soit aux veuves ou aux familles des décédés ; qui se chargent de pourvoir aux frais funéraires, de faciliter aux associés l'accumulation de leurs épargnes pour l'achat d'objets usuels et de denrées, ou qui se forment pour d'autres nécessités temporaires "

En aucun cas, ces Sociétés ne pourront garantir de pensions viagères.

Les statuts des Sociétés qui voudront être reconnues devront être approuvés par le gouvernement sur l'avis favorable des administrations municipales et provinciales.

Les avantages accordés aux Sociétés reconnues se résument ainsi :  
1° Faculté d'ester en justice, sauf l'autorisation du conseil provincial pour les affaires au-dessous de la compétence du juge de paix, et avec exemption des frais de procédure.

2° Exemption des droits de timbre et d'enregistrement pour tous les actes faits en faveur des Sociétés et pour toutes pièces à produire par les Sociétaires en cette qualité ; faculté de recevoir des donations ou legs d'objets mobiliers sans limitation de valeurs.

Des arrêtés royaux déterminent :

1° Les conditions requises pour l'approbation des statuts ;

2° Les conditions auxquelles les Sociétés reconnues sont admises à plaider gratuitement ;

3° Les causes qui peuvent entraîner les révocations de l'acte d'approbation.

4° Les formes et conditions de la dissolution et le mode de liquidation.

5° L'emploi de l'actif après le paiement des dettes. En cas de révocation ou de dissolution, cet actif doit être attribué aux Sociétés de même nature ou, à défaut de ces Sociétés, au bureau de bienfaisance de la localité.

Toute personne âgée de 18 ans peut faire partie des Sociétés ; le mineur de 15 ans peut y être admis du consentement de son père ou de son tuteur ; la femme mariée, avec l'autorisation de son mari. Le bourgmestre ou un membre du conseil municipal peut toujours assister aux séances. Chaque année, les Sociétés rendent compte de leurs recettes et de leurs dépenses.

La loi de 1851, qui s'est inspirée de la loi française du 15 juillet 1850, laisse donc aux associations mutuelles une liberté complète. L'Etat n'intervient jamais qu'à titre de protecteur et de guide. La situation des Sociétés qui trouvent convenable de ne pas se soumettre au contrôle administratif est absolument respectée. La disposition la plus

importante est l'interdiction formelle pour les Sociétés de servir elles-mêmes des pensions viagères.

### Nécessité absolue du travail pour l'homme

Le travail est une obligation pour nous, par la raison que nous avons été créés avec des besoins. si Impérieux, que leur non satisfaction entraînerait pour nous la mort ; et l'expérience nous apprend que les moyens de satisfaire ces besoins ne peuvent s'obtenir que par le travail. C'est là un fait constant, et toutes nos révoltes ne pourraient rien changer à cette loi de notre nature. Dieu a dit à l'homme, à l'origine : " Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, " et depuis lors, toutes les générations qui se sont succédées sur la terre ont été obligées de recourir, pour vivre, aux produits du travail.

Or, qu'est-ce que la vie ? La vie est le développement complet de l'être et de ses qualités propres. Elle n'implique point les mêmes nécessités pour l'homme et pour les animaux. Ceux-ci n'ont que des besoins corporels et encore très limités ; l'homme, composé d'une âme et d'un corps, a des besoins de diverses sortes : besoins matériels comme les animaux, et besoins intellectuels et moraux que ceux-ci ne connaissent pas. De plus, ces besoins sont presque illimités.

Un philosophe avait, dit-on, défini l'homme un animal à deux pieds sans plumes. Un de ses confrères en philosophie vint un jour le trouver au milieu de ses élèves, et tirant de dessous son manteau un coq déplumé, le jeta devant lui en disant : " Voici votre homme. "

La définition était évidemment incomplète ; il y a en nous quelque chose de plus et de meilleur que la forme corporelle. Il faut dire que " l'homme est un animal doué d'intelligence et du sentiment religieux. " De là, découlent plusieurs catégories de besoins que nous devons satisfaire et de devoirs que nous avons à remplir si nous voulons vraiment mériter le nom d'homme. Pour y arriver, il faut travailler et travailler sans cesse.

### La Franco catholique et le Pape

Le récent congrès des catholiques de France, tenu à Paris, a adopté, entre autres, les vœux suivants qui ont une importance toute particulière dans le moment actuel :

#### I.—Restauration du pouvoir temporel.

Considérant qu'il est universellement admis dans l'Eglise catholique que le pouvoir spirituel du Pape ne peut librement s'exercer qu'autant qu'il soit placé sous la garantie d'une indépendance absolue, indépendance que peut seule assurer la possession effective d'un pouvoir temporel.

Le congrès émet le vœu que les catholiques de France se préoccupent de plus en plus de faire comprendre autour d'eux quelle nécessité religieuse, sociale et politique s'attache à la restauration du pouvoir temporel du Pape, dans les conditions où le Saint-Siège le désire lui-même, et encourageant de leurs sympathies le comité dit *des droits du Pape*, lequel avec la haute approbation du Saint-Père a assumé cette mission.

#### II.—Œuvre du denier de Saint Pierre

Considérant que l'œuvre du *Denier de Saint Pierre* établie dès l'origine des malheurs actuels de la Papauté, est " unique et indispensable barrière qui garantisse en ce moment l'indépendance du Saint-Père. "

Le congrès émet le vœu que tous les catholiques de France participent de plus en plus à cette excellente œuvre et engagent les personnes sur lesquelles ils peuvent avoir quelque influence à y concourir.

#### III.—Enseignements pontificaux

Considérant que la parole pontificale est aujourd'hui, comme dans tous les temps, la lumière salutaire que Dieu a placée lui-même au sommet de son Eglise pour éclairer les âmes dans la voie qui conduit au salut éternel, fin suprême de l'humanité.

L'assemblée des catholiques de France invite les diverses sociétés de propagande religieuse, vouées à la diffusion des vérités chrétiennes, à utiliser les moyens de propagande dont elles peuvent disposer pour répandre de plus en plus les Encycliques pontificales.

## Informations

## Aux membres de l'Union St-Joseph

A part l'obligation—dont nous nous avons parlé dans un précédent numéro,—commune à tous les membres indistinctement de faire application pour bénéfices (advenant la maladie) d'après la formule réglementaire et dans les délais prescrits par l'article 246 il faut, pour avoir droit à ces bénéfices qu'on : ainsi demandés, envoyer régulièrement chaque semaine, au plus long chaque quinzaine, un certificat d'incapacité de vaquer à toute occupation de nature à rapporter un bénéfice quelconque.

Ce certificat doit être adressé au Président ou au Secrétaire-trésorier-général, à St-Hyacinthe, (tout comme l'application pour bénéfices,) si le malade se trouve, au moment de la confection de tel certificat, avoir son domicile dans un endroit où il n'y a pas de Succursale de la Société, ou à l'un des membres du Comité de Régie de la Succursale dont il relève par le seul fait de sa résidence. S'il est absent, d'après la définition que nous avons déjà donnée de l'absence et que nous rappelons ci-haut dans la première alternative, le certificat en question doit avoir été signé par le médecin du malade et par le curé de sa paroisse. Dans le cas de non absence, l'obligation de fournir un certificat signé par son médecin incombe au malade que le comité de Régie intéressé n'a pas fait ou ne fait pas visiter.

Ce n'est pas assez que de faire application dans les délais voulus et de fournir des certificats attestant la maladie par quinzaines. Il faut encore, comme nous l'avons dit, que ces certificats soient envoyés régulièrement, c.-à-d. qu'il ne doit pas s'écouler plus de deux semaines entre les dates des certificats reçus. Cette condition, qu'il est absolument nécessaire de remplir aussi, si l'on ne veut pas subir d'interruption dans le paiement des bénéfices, est rigoureusement exécutoire par tous et dans tous les cas, aussi complètement et pour les mêmes raisons que celle pour la validité d'une application pour bénéfices—afin que la Société, qui a reçu la contribution de ses membres, à charge, par elle, de courir les risques qu'elle a assumés, mais comme elle les a assumés, soit toujours parfaitement en mesure et sur le fait de constater le droit du réclamant—ce qui est plus important qu'on ne le croit généralement et dont la négligence augmenterait certainement dans une proportion alarmante la moyenne dans la durée comme dans la fréquence des maladies.

Donc, pour toutes ces raisons et parce que c'est *réellement*, la production d'un certificat après la quinzaine entraîne la déchéance et oblige la partie en faute à faire une nouvelle application pour bénéfices sujette aux conditions ordinaires. Le plus que la Société puisse faire sous les circonstances, c'est d'accepter comme application nouvelle le certificat caduque et payer les deux semaines précédant immédiatement la date de sa confection. Pour les mêmes raisons, un certificat attestant la mala-

die durant deux semaines et qui arriverait à destination,—en tenant compte des distances toutefois—après les délais réglementaires, deviendrait caduque par le fait et *passible* d'écartement.

Nous le répétons encore une fois, ces conditions faites par les Règlements de la Société—lesquels sont raisonnables et nécessaires—obligent tous les malades, et le Comité de Régie, fut-il *Central*, n'a pas et ne doit pas avoir le droit d'en exempter qui que ce soit. Autrement, ce serait livrer la question des bénéfices à sa discrétion qu'il pourrait exercer d'une façon arbitraire, à l'avantage des uns dans certains cas, au détriment des autres quelquefois.

Le Comité n'a donc pas le pouvoir de suppléer à l'informalité des documents qui lui arrivent. Il peut tout au plus,—dans des circonstances particulières et exceptionnelles—excuser telle informalité indépendante de la volonté de celui qui la fait valoir.

Les distances considérables, la difficulté de correspondre, pour le malade, soit avec la Société, soit avec les notables dont la signature est exigée etc, sont des raisons suffisantes pour excuser les retards ou pour prolonger les délais. Encore faut-il être bien assuré que les empêchements sont réels et que le malade est réellement impotent. Si oui, l'application stricte des règles ordinaires serait une cruauté. Dans le doute, un relâchement quelconque serait une faiblesse et une imprudence.

## St-Hugues

M. le Secrétaire-Trésorier de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe à St-Hugues fait savoir à tous les membres résidant en cette paroisse qu'il est toujours prêt, n'importe quel jour du mois, à recevoir les contributions mensuelles et autres. On n'a donc qu'à choisir soi-même le moment convenable, ce M. ayant l'obligation d'être constamment à la disposition des intéressés—gracieuseté dont ces derniers doivent lui tenir compte.

Comme à St-Dominique, l'assistance des membres du Comité de Régie, à St-Hugues, est obligatoire sous peine d'une amende dont le produit est affecté aux besoins *extrins* de la localité. Nous ne pouvons faire autrement que de réclamer les Succursales qui ont déjà adopté ce règlement et d'encourager les autres à l'essayer aussi. Le produit, qui est généralement minime mais toujours appréciable, constitue un fond spécial—la propriété de la Succursale—qui peut être affecté, soit à l'achat d'une bannière et d'insignes pour les officiers, soit à d'autres fins qu'il plaît aux intéressés de déterminer. D'un autre côté, la Succursale et la Société elle-même y trouve son compte parce que l'assistance, sous cette menace d'amende, est généralement plus régulière et que rien, comme telle assistance, n'entreteint aussi efficacement l'intérêt des membres.

## ST-HILAIRE

L'Union St-Joseph et plus particulièrement ses membres à St-Hilaire doivent certainement beaucoup de reconnaissance à l'un des leurs—M. Isa Authier, de cette paroisse—qui s'est chargé depuis longtemps de collecter et de transmettre *régulièrement* leurs cotisations. Cela peut paraître peu de chose ou un service bien ordinaire ! Il n'en est pas moins vrai que l'ordre parfait, tant dans la collection que dans l'envoi, a pour effet de conserver toujours à nos confrères de St-Hilaire leur droit aux bénéfices—ce qui est un avantage très appréciable advenant la maladie. Pour alléger le fardeau de cette responsabilité, nous prions ces messieurs de vouloir bien payer d'eux-mêmes à dater d'aujourd'hui, chez M. Authier qui continuera, nous en sommes convaincus, à recevoir pour transmettre, soit le dimanche immédiatement après la grand-messe, soit aux jours qu'il lui plaira indiquer. Ce sera là un acte de reconnaissance et d'encouragement fondé sur les égards à entretenir entre sociétaires.

## Fixation et variations du salaire

Le taux du salaire doit être fixé équitablement et humainement ; les entrepreneurs et les travailleurs sont dans une dépendance mutuelle les uns des autres, et ni les uns ni les autres ne doivent profiter de cette position pour imposer des lois trop dures.

Néanmoins il résulte de la nature même des choses, que les salaires peuvent être soumis à de très-grandes variations.

Car du moment où l'on comprend bien que dans le salaire il y a vente et achat, achat de la part du chef d'industrie, vente de la part de l'ouvrier, on ne sera pas surpris que, comme tous les contrats d'achat et de vente, celui-ci soit soumis aux fluctuations que fait naître nécessairement la plus ou moins grande quantité de demandes et d'offres.

Supposons, par exemple, que les travailleurs soient rares et que les divers chefs d'industrie se les disputent ; alors entre ces chefs d'industrie il s'établira une concurrence à qui aura les ouvriers ; ceux-ci nécessairement, se prévalant de leur petit nombre, mettront leurs services à un prix plus élevé, et iront là où on les payera plus cher : le taux des salaires haussera.

Si, au contraire, il y a plus de bras que les fabriques ne peuvent en occuper, il y aura, entre les ouvriers, concurrence à qui sera admis ; les chefs d'industrie, se prévalant des offres qui leur seront faites, tâcheront d'obtenir le travail à meilleur marché, les ouvriers seront obligés de subir ces conditions, et le taux des salaires baissera.

Ce sont là, comme je l'ai dit, des événements qui naissent de la force même des choses. Dans le premier cas, lorsque les salaires s'élèvent trop, le fabricant court risque de se ruiner. Dans le second cas, lorsque les salaires subissent une trop forte

réduction, les ouvriers risquent de tomber dans la misère.

Le salaire est véritablement dans son état normal lorsqu'il est assez élevé pour que l'ouvrier honnête et laborieux jouisse de l'aisance, et assez bas cependant pour que l'entrepreneur puisse tirer un légitime profit de son capital et de ses soins.

## Comité de Régie

LUNDI, 27 JUIN 1892.

Présidence de Frs. Decelles, écrivain, Président.

Présents MM. : J. Bernard, L. Cordreau, J. A. Côté, J. B. Morin, H. Langelier, H. Gaudette, J. Leduc, J. B. Hevey, A. Lefebvre.

Après lecture et sur proposition de M. J. A. Côté, appuyé par M. J. H. Hevey le dernier rapport est approuvé.

Applications pour bénéfices de MM.

Willy Burque, 24 juin.

Alfred Tanguay, 22 juin.

François-Xavier Burque, 25 juin.

Hormisdas Choquette, 24 juin.

Michel Lebrun (Montréal), 21 juin.

Résolu de payer aux malades, tous les certificats ayant été fournis :

Théodore Wester, (Montréal) titulaire de bénéfice au 25 juin, \$10.00.

Révd. Jos. Barré (St-Grégoire) du 2 au 20 juin, \$7.00.

Guillaume Dubé, (Acton). Décès épouse, \$25.00.

Eusèbe Fréchette [St-Damase] décès, épouse, \$25.00.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport que la provision d'insignes pour membres est épuisée,—ayant même été insuffisante pour la demande—

mais qu'il en aura en mains dès demain, le 28 du courant, en assez grand nombre pour satisfaire les exigences tant de la ville que de la campagne au jour de la fête patronale, jeudi, le 30 du courant. En conséquence tous les membres, même ceux en dehors de St-Hyacinthe, qui désirent s'en procurer pour la circonstance, pourront se rendre sur la place du marché centre le dit jour, 30 juin, lieu où se formera la procession et où il en sera vendu. Le signe de ralliement, comme d'ordinaire, tant pour la vente des dites insignes que pour la mise en rangs, sera la bannière de la Société.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Uldige Guillemin, cultivateur, 21 ans, St-Damase.

Hector Phaneuf, teneur de livres, 21 ans, Iberville.

Odilon Bousquet, journaliste, 27 ans, Iberville.

Ludger Mignault, modéleur, 34 ans, Iberville.

Jos. Émile Seney, agent C. P. R., à St-Pic, âge de 21 ans, dont le certificat avait été laissé sur la table à une séance précédente, est déclaré admis.

Résolu de notifier cinq membres de la Société à St-Hyacinthe, qu'ils aient à changer de conduite en cessant tout excès de boissons, ce sous peine d'expulsion.

Déclaration de M. Z. Normandin,

de St-Athanase, à l'effet de rectifier son certificat d'admission—lequel indiquait 33 ans comme étant l'âge de l'aspirant par suite d'une erreur de nom en copiant le registre de la dite paroisse de St-Athanase, au lieu de 37 ans, âge réel et maintenant certifié correct du susdit Z. Normandin. Déclaration acceptée en, le dit Z. Normandin, payant la différence entre le prix par lui payé pour admission et celui fixé pour 37 ans inclusivement, son âge réel, soit \$1.00.

Certificat, reçu le 24 du courant et daté le 20, aussi du courant, attestant la maladie de M. Dolphis Guillemette, à Holyoke, Mass., du 18 mai dernier au 6 juin. Refusé de prendre en considération parce que ce certificat, produit après la maladie, couvre un délai trop étendu—le requérant ne pouvant prétexter ignorance ou incapacité de fournir tel certificat à temps attendu que, à part l'obligation pour lui de connaître les règlements qui l'assujettissent, il lui a été envoyé, aussitôt après avoir produit son application pour bénéfices, des formules pour certificat avec des instructions particulières et en conformité avec les dits règlements—instructions dont il n'a pas tenu compte.

Et le Comité s'ajourne.

**BIBLIOGRAPHIE**

*Traité classique d'Economie Politique* selon la doctrine de Léon XIII avec applications au Canada, par F. A. Baillargé, Ptre, Professeur de philosophie et d'économie politique au Collège Joliette et rédacteur de *l'Étudiant*. Prix : Relié, 75 centins. Trois exemplaires pour \$2.00. Franc de port. En vente chez l'auteur.

**PRÉFACE**

Les questions relatives au défaut d'équilibre de la richesse sociale s'agitent de plus en plus. L'écho seul nous frappe, mais cet écho se rapproche.

Nos frères d'armes, des vieux pays, ont à étudier ces questions pour combattre le mal. Plus heureux, nous avons à les étudier, pour prévenir le mal. Comprendons-nous notre bonheur ? Il est plus facile de se conserver en santé que de se guérir. Notre petit corps social jouit de la santé d'économie ; mais ce corps n'est pas invulnérable ! Les nations européennes ont connu, elles aussi, la jeunesse, la fraîcheur et la vigueur. Comment se sont-elles ainsi changées ? Que signifie cette rage du pauvre contre le riche ? D'où viennent ces haillons qui couvrent la moitié de l'humanité ? Pourquoi ces éclats si nistes de la dynamite ?

Une grande partie de l'humanité est encore dans les catacombes, il faut à tout prix l'en tirer. Les premiers chrétiens en sortant de leurs sombres séjours apportaient au monde de la lumière ! Les humains qu'il faut faire sortir aujourd'hui du puits de l'abîme sont aveugles et perclus ! Comme au temps du Christ il faut des miracles pour guérir tant d'infirmes

La sainte Eglise du Christ, seule, peut aujourd'hui sauver le monde ; mais l'Economie Politique peut être, en ce périlleux sauvetage, une hum-

ble mais forte servante, capable de rendre les plus grands services.

C'est ce que les éducateurs de la jeunesse comprennent de plus en plus ; aussi cet enseignement est partout en progrès. Dès 1888, les évêques de Belgique rendaient cette étude obligatoire, même dans leurs séminaires.

Nous faisons des vœux pour que le clergé du Canada, si influent dans la régie des destinées du pays, se livre à l'étude des questions sociales.

Terminons, en disant, à la louange de la science économique qu'elle met l'ordre dans le monde de la richesse.

L'ordre, c'est le règne de la loi. La loi procède définitivement de la volonté du divi. législateur.

L'Economie Politique procure donc, à sa manière, le règne de Dieu sur la terre, règne qui doit être notre unique ambition.

Collège Joliette.

Mai 1892.

F. A. B.

S'adresser à F. A. Baillargé, Ptre. Joliette.

**Maisons à vendre**

Une maison sur solage en pierre et mesurant 24 pieds x 30, d'un intérieur magnifique et divisé en deux logements contenant toutes les améliorations modernes. Toutes les dépendances dans un ordre parfait.

Conditions exceptionnellement avantageuses pour cause de départ du propriétaire.

S'adresser sur les lieux, no. 52 de la rue St-Antoine, en face de l'Ouvroir, à dame F. Gobeille ou à J. A. Cadotte, huissier.

Au village Laprovidence, tout près le pont dit Barsalou, cette magnifique propriété [ci-devant occupée par feu M. le Sheriff Adam] consistant en un terrain de 80 x 150 pds avec la maison et autres bâtisses y érigées, le tout en parfait ordre. Conditions des plus avantageuses.

S'adresser à

J. A. CADOTTE, Huissier

**LA C. M. B. A.**

Par les présentes, je nomme l'Écho, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE, Grand Président.

**JUILLET**

Contribution mensuelle.....	40
Décès T. Amiot .....	25
" S. Trudeau .....	25
<b>Total à payer.....</b>	<b>\$0.90</b>

L'Écho, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication," sous le contrôle, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALLÉE, Président.

B. O. BÉLAND, Secrétaire.

J. A. CADOTTE, Administrateur.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

**ECHOS**

**Fête Nationale**—La Saint Jean Baptiste a été célébrée avec enthousiasme et succès dans la capitale fédérale.

**Changements au Séminaire**—M. l'abbé Duwenhove, O. S. A. du Supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe, en remplacement de M. le Curé Ouellet qui occupait la charge depuis vingt ans. Le Rév. M. Ouellet a été nommé professeur d'Écriture Sainte et Directeur des Écoliers titulaires. Nos félicitations aux nouveaux titulaires.

**La St Jean Baptiste**—Les citoyens devraient se faire un devoir de fermer leurs boutiques, le jour de la St-Jean-Baptiste et de déserter leurs résidences va qu'il n'y aura pas de balises sur le parcours de la procession.

**L'abbé McAulry**—Nous apprenons de Coaticook que M. l'abbé McAulry, blessé lors de l'accident de la semaine dernière à Hothurst, sur le Grand Tronc, ne prend pas de mieux.

**Le Grand-Tronc**—Le Grand-Tronc vient de faire de grands changements dans les heures du départ et de l'arrivée des trains.

**L'express pour Portland, Québec et St-Flavie** quitte Montréal à 7 50 a. m. et 8.40 p. m.

Pour Québec St-Jean et Halifax à 11.10 a. m.

Pour Island Pond à 3 55 p. m.

Pour St-Hyacinthe à 5 25 p. m.

Les trains pour Québec et Island Point quittent Montréal à 6 45 a. m.

Un convoi d'excursion quitte Montréal pour St-Hilaire à 1.40 p. m. samedi.

Les convois pour Montréal quitteront St-Hyacinthe à 6 19 a. m. 7.17 a. m. 10.37 a. m. 6.05 p. m. et 8 50 p. m.

**Syndicat**—On dit qu'il se formera un nouveau syndicat pour faire l'acquisition du journal *Le Monde*.

**Médecin**—Le Dr L. P. Déry est allé se fixer à St-Hugues.

**Juges de Paix**—Pour la paroisse de St-Ephrem, dans le comté de Bagot : M. M. Euclide Gagnon, Toussaint Bouchard, David Lemay, Michel McDuff et Joseph Turand, ancienne commission en date du 4 avril 1887, étant révoquée.

Pour la paroisse de Saint-Simon, dans le comté de Bagot : M. M. Fabien Fournier, F. X. Régis Hébert, Étienne G. Dieudonné Denis et Félix Dandaneau, ancienne commission, en date du 12 mai 1891, étant révoquée.

**L'hon. M. Blake**—L'hon. Edward Blake et son fils sont parti de Québec dimanche à bord du *Parisian* en route pour l'Europe.

**Nomination**—M. Treflé Oumont remplacera feu Pierre Rivet comme greffier aux journaux français des Communes.

**À la Campagne**—On est très préoccupé dans les campagnes des conséquences que doivent avoir les pluies abondantes qui, depuis huit jours, inondent les terres et les champs où il n'y a pas d'économie.

Dans un très grand nombre de paroisses on se plaint de ce que les grains sont gravement endommagés. La récolte des pois est, dans beaucoup d'endroits, gravement compromise. Si cette pluie persistait, elle créerait pour les fèves de terribles dommages, en altérant d'abord la qualité par suite de l'avarosité du phé de l'herbe.

Cependant le mal serait moins grave si le bled au temps, sans chaleur excessive se conservait pendant quelque temps. Nos cultivateurs ont pourtant besoin de bon-

nes récoltes. Sous l'année dernière exceptionnellement bon, il n'y a eu certainement pas aussi de résultats si satisfaisants.

**L'hon. M. Duhamel**—L'hon. M. Duhamel ne peut pas beaucoup de mieux. La situation des poumons paraît contrôlée momentanément, mais le malade est très faible et délirant.

**Œuvre de Saint-Michel**

Le R. P. FÉLIX voyant combien est grand le mal produit par les mauvaises lectures, a fondé pour y remédier, autant que possible, l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, pour la publication et la vente des bons livres à bon marché.

Cette Œuvre fait à ses associés et aux bibliothèques populaires et aux autres œuvres qui s'adressent à elle de fortes remises de faveur.

**CATALOGUE**

On trouvera dans le Catalogue, une courte, mais très substantielle notice sur chacun de nos ouvrages, en même temps qu'on se rendra compte d'un seul coup d'œil, de l'extrême modicité de nos prix, prix que nul libraire ne saurait atteindre et que les souscriptions de la charité rendent seules possibles.

Les personnes qui désireront être toujours au courant des "nouveaux ouvrages" édités par l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, ainsi que de ceux publiés par les bonnes Librairies catholiques, n'auront qu'à s'abonner à :

**L'Indicateur des Bons Livres** Paraissant tous les mois.

**PRIX DE L'ABONNEMENT : UN AN, 3 fr. 60**

1. Pour être ASSOCIÉ il suffit de faire chaque année, en faveur de l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, une offrande comprise entre les deux limites de 10 à 100 francs.

S'adresser à M. TÉQUI, libraire éditeur de l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, 95, rue de Rennes, à PARIS, (France).

**— LIBRAIRIE —**

**CHARLES DELAGRAVE**  
15 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur.—Matériel et Mobilier Scolaire.—Matériel de Dessin.—Enseignement des travaux à l'aiguille.—Atlas, Cartes et Globes Terrestres.—Livres de Prix et d'Étrennes.—Envoi franco du catalogue sur demande.—23-4-'92.

**LIBRAIRIE RELIGIEUSE**

**Louis Vivès**  
13—Rue Delambre—13  
PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique : Écriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie.—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Controverse—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.  
25 Fév. '92.

**SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE**

**Oscar Schepens, Directeur**  
16—Rue Trouwensberg—16  
BRUXELLES (Belgique)

Librairie générale.—Religion, Théologie, Philosophie, Histoire, Beaux-Arts, Sciences, Littérature, Romans, Livres classiques, etc.—La maison publie la *Revue Bibliographique Belge* : 4 fr. 00 par an (50 cent.)  
Le Catalogue est envoyé franco sur demande.  
16 juin, '92.

## LES EVEQUES

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Taché est revenu de son excursion dans l'Ouest, avec les Evêques et MM. du clergé de la province de Québec. Monseigneur est fatigué et quelque peu malade.

Le voyage des prélats a été un succès. Sur tout le parcours la population s'est empressée de donner le plus cordial accueil aux visiteurs distingués.

L'étonnement a été grand de constater la prospérité et les progrès des colonies nouvelles qui s'échelonnent sur toute la ligne du C. P. R. La majorité des excursionnistes faisaient le trajet pour la première fois, mais d'autres, comme notre vénérable Archevêque et Monseigneur des Trois-Rivières, voyageaient en pays de connaissance. Tous deux ont été missionnaires dans ces régions alors si reculées. Que de changements n'ont-ils pas constatés! Autrefois il fallait des mois et des mois de fatigue pour se rendre là où la vapeur nous amène en quelques heures. Au temps des premières missions, les naturels eussent-ils vu soudain ces voitures à chevaux de feu qu'ils auraient cru à l'arrivée d'un terrible Manitou! Mais aujourd'hui l'enfant de la prairie regarde paisiblement passer les convois qui circulent sur le chemin de la Cie du C. P. R. Lui-même a oublié les moyens de locomotion primitif. Puis à la place du wigwam il y a aujourd'hui presque partout de coquettes habitations entourées de champs fertiles et bien cultivés. La prospérité règne partout.

Une chose qui a surtout été cher au cœur des excursionnistes, c'est le progrès qu'a fait la religion dans ces pays. L'œuvre des premiers missionnaires grandit, se développe chaque jour. Aujourd'hui il n'est pas un coin de ce pays qui n'ait pas été fécondé des sucurs du missionnaire, qui n'ait pas entendu la bonne parole, l'Évangile de Jésus-Christ. Et nous comptons sans peine avec quelle douce satisfaction Nos Seigneurs Taché et Laflèche surtout, ont constaté la stabilité des travaux dont ils ont jeté les bases.

A la Colombie, le Congrès Eucharistique a bien réussi.

Dimanche, il y a eu de belles cérémonies dans toutes nos églises. A la cathédrale Mgr McDonnell, d'Alexandria, a officié. Le sermon de circonstances a été donné par Mgr Laflèche, dont l'éloquence est si bien connue. A Sainte-Marie Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, a prêché.

Plusieurs des messieurs du clergé sont allés à Saint-Norbert faire visite à M. le curé Richot. Son honneur le juge Prud'homme et M. Trudel se sont rendus à Saint-Norbert avec M. le chanoine Belanger et M. le curé Auclair. M. l'abbé Laclair qui a donné le sermon, M. le chanoine Vézina et M. l'abbé Laclair.

Les visiteurs sont revenus dans l'après-midi. Le départ a eu lieu par le convoi régulier du soir.

Cette visite nous sera favorable sous tous les rapports. Notre pays mérite d'être connu et il gagne à l'être.

On ne saurait trop vanter la courtoisie que les visiteurs ont reçue de la part des autorités du C. P. R. Rien n'a été épargné pour rendre le voyage aussi plaisant que possible. Espérons que des voyages semblables se renouvelleront souvent.—*Le Manitoba.*

## DISTRIBUTION DES PRIX AU SEMINAIRE

Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui, les noms de ceux qui ont eu des prix et médailles d'honneur lors de la dernière distribution de prix au Séminaire.

Médaille de Son Honneur Auguste Real Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour le meilleur examen de l'année 1891-92, décerné à M. Hormisdas Tétréau, Central Village.

Médaille de Son Honneur Auguste Real Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour le meilleur examen pour le Baccalauréat des Lettres, décernée à M. Jos. Laferrrière, St-Hyacinthe.

Médaille d'or offerte par Monsieur le chanoine P. Larocque, curé de la Cathédrale de St-Hyacinthe, comme prix de l'histoire apologetique de l'église, décernée à M. Eugène St-Jacques, St-Hyacinthe.

Médaille d'or offerte par Monsieur l'abbé M. Decelles, curé de Sorel, comme prix de déclamation, (concoeur) décernée à M. Jos. Laferrrière, St-Hyacinthe.

Médaille d'or offerte par Monsieur l'abbé F. Blanchard, curé de Marie N. Y., comme prix de Grec en Belles-Lettres, décernée à M. Arthur Sylvestre, Manchester, N. H.

Prix de \$10 offert par un professeur au séminaire, pour "l'Art Poétique de Boileau", appris par cœur et commenté, décerné à M. Wilfrid Chicoin, Three Rivers, Mass.

Prix de \$10 offert par un professeur du séminaire, pour le troisième livre de Virgile, appris et traduit par cœur, et commenté, décerné à M. Tancrède Blanchard, St-Marc.

Prix de \$10 offert aux élèves de la classe de Nétho'e (2ème D.v.) par leurs anciens professeurs pour extraits de SS. Pères, appris et traduits par cœur, décerné à M. Richard Beaudry, St-Marc.

Médaille d'or offerte par M. Léon Ringuette, professeur de musique, comme prix d'application à l'étude de la musique, décernée à M. Olivier Demers, Ste-Brigide.

Prix de \$5 offert par M. J. Nault, régistrateur de St-Hyacinthe, comme prix de Version Latine en éléments latins (1ère Division) décerné à M. Joseph Laime, St-Hyacinthe.

Prix de \$5 offert par M. J. Nault, régistrateur de St-Hyacinthe, comme prix de Version Latine en éléments Latins (2ème Division) décerné à M. Adrien Beaudry, St-Marc.

Prix décernés par le Séminaire, pour travaux académiques, 1er prix Jean-Baptiste Archambault, St-Antoine, 2e prix Casimir Dessaulles, St-Hyacinthe.

Nous félicitons bien cordialement ces jeunes gens, et leur souhaitons succès pour l'avenir. M. Eugène St-

Jacques est sorti chargé d'honneurs. Nous lui souhaitons pareil succès dans la carrière à laquelle il se destine.

## COURSES AU TROT

Les courses ont eu lieu en partie jeudi et se sont continuées hier. La température de jeudi n'était pas des plus favorables et les apparences de pluie ont fait qu'il y avait moins de spectateurs qu'il aurait dû y en avoir. Cependant l'estrade était assez bien remplie. Nous avons remarqué qu'il y avait un nombre considérable de beaux chevaux. Tout se passa dans un ordre parfait et les Jockeys ont paru très satisfaits de la manière avec laquelle les juges leur indiquaient, sur le tableau, la place qu'ils qu'ils allaient occuper à chaque course.

De nombreux paris ont été lancés par les spectateurs qui, naturellement, dans la troupe de chevaux qui volaient pour ainsi dire sur la route, avaient un favori. Les pluies précédentes avaient un peu endommagé le chemin et rendu le sol mouvant sous les pieds des chevaux au commencement des courses.

Des difficultés s'élevaient quelquefois pour les juges qui décidaient toujours avec la plus grande justice.

Voici un tableau indiquant les noms des chevaux et le rang qu'ils occupent

## Classe de 3 minutes

*Folly Girl*, M. Castonguay, Québec, 3 fois première.

*Spotted Boy*, Rock Marier, Montréal, 3 fois deuxième.

*F. B. J. Lefebvre*, Montréal, 3 fois troisième.

*Temperance Boy* J. Patrick, Drummondville, 3 fois quatrième.

## Classe de 2 40

*Katischa*, Black River Stock Farm, Coventry, 2 fois premier et trois fois deuxième.

*Black Morill*, D. Dardor, Richmond, 2 fois deuxième, 3 fois premier, *Charles P.* troisième, *Rosemont*, quatrième.

*Jupiter Star*, P. C. D'Auteuil, Québec, cinquième.

## Classe des 2 30

*Charley Ray*, Black River Stock Farm, Cov. 1 fois deuxième 3 fois premier.

*Lady Collins*, W. N. Phelps, East, Albany, 1 fois quatrième, 3 fois deuxième.

*Winooski Maid*, A. Langevin, Montréal, troisième.

*Young Columbus*, P. R. Binson, Burlington, quatrième.

*Nicolet Boy*, J. H. Lane, Richmond, cinquième.

*Katy Drew*, A. L. McDonald, Sherbrooke, sixième.

*Blackburn*, S. P. Knight, Bedford, septième.

Les courses se sont continuées hier l'après-midi, trop tard pour que nous puissions en donner le rapport aujourd'hui.

*Malade*—M. Doyon, député de Laprairie, est retenu à sa chambre, 61, rue Saint-Jean, par une maladie assez grave.

Il est sous les soins de MM. les docteurs Cartier et Chocté, députés à la législature.

## Nouvelles de partout

*Au collège*—Lundi soir, les élèves du collège de cette ville donnaient une soirée dramatique et musicale. On y joua une comédie en 4 actes et en vers intitulée "Campian" et l'opérette bouffie "Quand on conspire."

On nous fit goûter plusieurs heures de plaisir.

*Personnel*—Mgr Hébert, curé de Manouar, N. H., et le Rév. M. Cormier, curé de Richelieu, étaient en cette ville, mardi.

—Le Rév. M. Gaborry curé de Contre-ville, R. I. était de passage en cette ville mercredi.

*Distribution de prix*—Mardi matin, avait lieu au collège, la distribution des prix, précédée d'un concours de déclamation.

Les concurrents ont été MM. Joseph Laferrrière, J. B. Archambault, Louis Chalifoux, Arthur Tremblay, Théotime Lamoureux, Norbert Dussault et Charles Dupré. Le prix a été décerné à M. Jos. Laferrrière, fils de Madame veuve Laferrrière, de cette ville.

Nos félicitations.

*La Yamaska*—Les pluies récentes ont fait déborder la Yamaska. On ne connaît pas de dommages.

*Personnel*—M. le Dr Armand Hadon, médecin interne à l'Hôtel-Dieu de Montréal, était de passage en cette ville hier.

—M. André Gauthier, de St-Théodore d'Acion, était en cette ville, mardi.

*Médaille*—Mlle Marie Antoinette Peirier, de Roxton Falls, a été l'heureuse gagnante de la médaille d'or offerte par les Dames de la Présentation à l'élève qui aurait remporté le plus de succès dans la musique.

Cette médaille était présentée par les Dames de la Présentation elles-mêmes.

*Redistribution*—Il n'y aura pas de redistribution pour le collège de St-Hyacinthe, Riverville et Bigon seront remaniés. St-Pie sera ajouté à Riverville.

*Prorogation du parlement*—La Prorogation de la Chambre Provinciale a eu lieu hier à 3 heures de l'après-midi.

*Bureaux de poste*—De nouveau les plans du Bureau de Poste de cette ville ont été envoyés à M. J. O. Dion, afin que les entrepreneurs en prennent connaissance pour faire de nouvelles soumissions.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 4 de juillet.

*De retour*—Le R. P. Saintourens de l'Ordre des Dominicains, absent depuis six mois, est revenu à Saint-Hyacinthe ces jours derniers. Il est parti pour le diocèse d'Ottawa où il prêchera dans l'intérêt de l'œuvre du Rosaire.

Le Révérend père Saintourens a passé ses six mois d'absence à West Hoboken N. J.

*Fête au Windsor*—Les amis de M. L. A. Guertin lui ont présenté mardi soir une superbe canne à pommeau d'or. La fête a eu lieu à l'Hôtel Windsor et a été des plus charmantes.

*Personnel*—M. N. A. Boivin, autrefois comptable à la Banque de Saint-Hyacinthe, et aujourd'hui gérant d'une succursale de cette institution à Saint-François, (Beauce) est en cette ville où il passera quelques jours de vacances.

M. Calixte Ledoux, remplace actuellement M. Boivin à St-François.

*Enquête*—M. J. P. Basinot, député coroner du District de Saint-Hyacinthe est



ne pleurent pas, elles se vengent.

Et, suffoquée par les sanglots, elle relisait l'appel pathétique de la vieille mère aux cheveux blancs :

“ Venez, je vous en supplie, pour fermer les yeux du pauvre exilé qui se repent. Si vous faites cela, Dieu sera avec vous, car la miséricorde est toujours bénie. Venez. Est-ce que ce n'est pas quand la chute a été plus profonde, que la charité doit être plus grande ? Venez, que son dernier regard s'arrête sur vous. Venez, et moi, sa mère, je me mettrai à genoux pour vous remercier. Venez, je vous en conjure.

“ ANNE-MARIE KERMORGAN,  
A Portivy, près Quiberon  
(Morbihan).”

Maintenant Hélène, rappelée à la clémence par les grandes pensées de la Bretonne, s'était inclinée devant une image sainte ; elle priait avec ardeur.

Oui, elle irait elle-même porter le pardon au mourant, car la Bretonne l'avait dit : “ Le Christ, sur la croix, commande le pardon sans limites. ” Elle irait, parce que c'est le devoir de celui qui est dans le droit chemin de se dévouer pour sauver les autres. Le juste ne doit pas désespérer le pécheur par son orgueil et sa dureté. Elle irait, car elle était lasse d'accumuler la haine contre celui qu'elle avait le plus aimé au monde.

Hélène reprit place sur son divan. Puis, tout à coup, la rougeur lui vint au visage : elle faiblissait dans sa généreuse résolution. Elle se sentait humiliée en s'apercevant qu'avec la pitié renaissait un peu de l'amour d'autrefois, de cet amour qu'elle avait cru mort... tué par le mépris. Et elle s'indignait de sa faiblesse. Elle luttait contre sa compassion. Elle s'était mise à marcher à travers la chambre, comme une gazelle blessée ; mais, quoi qu'elle pût se dire, toute son âme redevenait pour lui douce et tendre. Ce qu'elle venait d'apprendre de cette vie pénitente l'avait trop profondément troublée. Ses larmes tombaient comme une pluie bienfaisante sur son cœur desséché. Depuis le jour où elle l'avait exilé, où elle l'avait repoussé avec horreur, c'était la première fois qu'elle versait des larmes ayant la douceur de la rosée du ciel ; des larmes où ne se mêlaient ni amertume, ni colère.

Elle regarda sur une console, les reproductions de ses groupes : sa sœur de charité, si tendre, si dévouée à toutes les

douleurs. C'était l'exemple qu'elle avait offert à tous, et elle n'agirait pas comme elle avait fait agir la jeune religieuse ? Elle n'irait pas étancher le sang d'une blessure morale, plus douloureuse encore qu'une blessure physique ? Elle n'irait pas bercer les derniers jours d'un enfant de Dieu qui allait quitter la terre !... consoler cet Yves, à qui elle avait dit : “ A toi toujours. ”

— Oh ! Seigneur Dieu, disait Hélène, le monde me blâmerait s'il connaissait sa faute, le monde est sans clémence, mais c'est sur vous seul qui, pour les pécheurs, êtes mort sur la croix.

Et, à présent, on eût pu lire, sur son visage, la résolution et la fermeté. Sa décision était irrévocable.

Oui, elle irait, car qu'est-ce que la pitié humaine ? À quoi, servirait-elle, si elle n'avait pas en elle assez de pitié divine pour prendre plaisir à voir un pécheur repentant ? Oui, elle irait, et elle l'aiderait à racheter les fautes du passé. Elle paierait aussi sa part de la rançon avec ses douleurs. Oui, elle irait. Ah ! sans doute, elle n'aurait plus eu lui cette sécurité entière, qui est le glorieux privilège d'un amour sans tache, mais la pitié remplacerait l'amour.

Huit jours plus tard, Hélène, tenant son fils par la main, montait sur le *Lépante*, un beau steamer qui après une heureuse traversée, débarqua ses passagers sur un des quais de Marseille. Hélène prit le rapide. Les grandes villes disparaissaient tour à tour. Les provinces succédaient aux provinces. L'express courait toujours. Le temps était magnifique. Une lumière dorée tombait sur les plaines ; et, dans les lointains, les maisons blanches et les châteaux gothiques apparaissaient, les unes blotties dans les bois ; les autres fièrement dressés sur les cotéaux. Les oiseaux, joyeux dans l'air transparent donnaient des aubades aux voyageurs. Les rivières, semblables à des rubans d'argent, coulaient entre les peupliers et les aulnes. Partout on aspirait des bouffées tièdes de printemps, une bonne odeur de verdure tendre, mêlée aux fleurs. Mais, en Bretagne, aux approches des landes morbihannaises, Hélène trouva la mélancolie qui, sans cesse, plane sur les granits, sur les ajoncs, sur les dolmens. Ayant loué une voiture à Auray, elle quitta cette ville au petit jour. À droite et à gauche, les hameaux s'élevaient ; au loin grondaient les aboiements des chiens de garde, mêlés au bruit vague des choses qui renaissent à la vie.

Puis, la voiture s'engagea sur la longue route solitaire et sauvage, qui passe au milieu des sables et des pins rabougris pour rejoindre la presqu'île au continent. On entendait le bruit des vagues battant, des deux côtés, la langue de terre.

Le jour s'était entièrement levé ; une espèce de rayonnement mélancolique se répandait sur la lande dentelée, c'était comme un voile bleuâtre et transparent, comme une gaze placée devant le soleil. Le mer unie était d'un bleu verdâtre, l'air salin et frais était imprégné de l'odeur du varech.

Hélène regardait autour d'elle, le cœur oppressé. C'était donc le pays de son mari, cette grande lande sauvage ; cette vaste mer aux lames fortes... C'était là qu'il était revenu, le brillant gentilhomme, pour expier et pour mourir.

Le cocher arrêta le cheval. Il hésitait sur le chemin. Un douanier, faisant sa ronde, longeait la côte. Il le héla, et, comme celui-ci accourait en se découvrant :

— Pourriez-vous me dire où demeure M. Yves Kermorgan ?

Yves Kermorgan ? certes oui. Tous le connaissent ici, ce brave marin. Pensez donc, un homme qui, depuis ces années, ne vit que pour porter secours aux naufragés. Vous voyez sa maison d'ici. Tenez, à droite tout près du chêne tordu.

Et, saluant, le douanier continua sa ronde, tandis qu'Hélène essayait ses yeux et que Godefroy, de sa petite main, interrogeait sa mère. Ses doigts s'agitaient, formant des lettres, et disant :

— Serons-nous bientôt arrivés chez mon père ? A-t-il un bateau ? Me conduira-t-il me promener avec lui ? Pourquoi ne m'en parlez-vous jamais ?

Hélène répondit par un baiser ?

Ce matin-là, Yves venait de se lever très faible. Il demeurait assis au seuil de la porte et la joie était dans son regard. Une lettre d'Hélène, reçue depuis trois jours, avait annoncé son arrivée. Il avait mis son costume des jours de fête ; non plus l'habit de drap à la coupe élégante du marin breton : la vareuse et le béret bleu, et, sous ce béret en grosse laine, ses traits n'avaient rien perdu de leur beauté. La fièvre de l'attente colorant ses joues, lui enlevait sa grande pâleur. Sa joie était trop vive ; tout son être en était ébranlé, tant de fois il avait rêvé à ce retour ! Que son cœur avait été malade d'espoirs refoulés, de regrets et de remords ! Et elle venait. Elle venait généreusement, elle, l'âme blanche et sans tache ; elle, la grande artiste admirée de tous ; elle venait dans la chaumière bretonne, avec une parole de pardon.

Il regardait l'horizon. Toute son âme était dans ses yeux. Anne-Marie prit place près de son fils et, posant sa main caressante sur le front fiévreux, elle dit de sa voix tendre et ferme :

— Calme-toi ; tout ce bonheur va te rendre plus malade. Garde ton âme en paix.

— Je ne suis plus malade, balbutia-t-il. A présent je veux vivre.

Et la voix plus forte ;

— Oh ! oui, je veux vivre... Ah ! redonnez-moi sa lettre... Non, redites-moi plutôt ce qu'elle vous a écrit, j'aime tant à vous entendre parler d'elle.

— Elle m'a écrit que ma lettre l'avait bien émue, qu'elle avait pleuré en apprenant tout ce que tu as fait pour expier ta faute.

Yves tenait les mains de sa mère, nerveusement serrées. Il buvait les paroles de la Bretonne.

— Encore ! Encore ! murmura-t-il.

Et la vieille mère, heureuse de ce bonheur, continua :

— Oui, elle m'a écrit qu'elle avait pleuré et que son cœur serait plus dur que la pierre, s'il ne revenait vers toi.

La matinée s'avancait. Le ciel pur, dégagé de son voile de vapeur, était légèrement teinté de rose. Le grand chêne tordu, près de la chaumière, était couvert de feuilles naissantes, des œillets et des bruyères s'épanouissaient sur la lande. La vie germait, puis jaillissait de cette maigre terre, et une sorte de vie factice semblait aussi courir dans les veines du sauveteur. Il s'était levé, oubliant sa fatigue et cette toux implacable qui, la veille encore, le couvrait comme un vieillard. Il regardait au loin toujours et toujours ; puis, tout à coup, il chancela et dut s'appuyer sur sa mère.

La voiture venant d'Auray approchait. Ce fut d'abord un point sur la route ; puis il se dessina ; on entendit le trot et les grelots du cheval. Le soufflet d'Yves s'arrêtait. Son cœur cessait de battre. Il eût voulu s'élançer vers la jeune femme ; il eût voulu la serrer dans ses bras, pleurer sur son épaule. Il ne l'osait pas.

L'équipage s'était arrêté ; et, maintenant, Hélène s'avancait vers son mari qui l'attendait, immobile, sur le seuil. Elle était bien émue en le voyant si changé. Quels ravages avait faits la maladie sur ce beau visage. Elle venait à Yves la main tendue... Et lui n'osait même pas approcher de ses lèvres frémissantes cette petite main adorée ; mais tout bas il murmurait : “ Pardon Hélène... ” Puis, regardant avec amour le bel enfant qui, tout intimidé, se tenait près de sa mère, il dit avec anxiété :

— Laissez-moi l'embrasser... Le voulez-vous ?

Hélène fit un signe à Godefroy, et l'enfant vint tendre son front à ce père qui, pour lui, était un étranger. Yves saisit son fils entre ses bras ; et, retrouvant, pour un instant, sa force d'autrefois, il l'embrassa de terre, l'étreignit perdue, et le petit Godefroy sentit, en même temps que le baiser brûlant, deux larmes mouiller son visage.

A son tour Hélène s'approchait ; elle dit doucement :

— Je vous ai pardonné... du fond du cœur. Embrassez-moi.

Et Yves fondit en larmes dans l'émotion et la joie immense de ce long baiser, de ce baiser de pardon si longtemps attendu.

— Ainsi, disait-il d'une voix entrecoupée, vous m'avez fait grâce... Ainsi, je vous ai fait pitié... pitié...

pitie, moi, qui fus si coupable. Quel remords pour toute ma vie..... Ah ! cher grand cœur, cœur généreux, je ne sais comment vous dire ma reconnaissance. Je voudrais me jeter à vos pieds, écrasé de douleur et de honte.

Elle le retint de la main, et tous deux s'assirent, côte à côte, sur le banc de pierre, abrités par le rosier blanc. Anne-Marie, après avoir, avec réserve, souhaité la bienvenue à sa belle-fille, s'était retirée par discrétion. Elle demeurait occupée dans l'intérieur de la chaumière. Godefroy s'était aventuré sur la lande, tenté par les papillons et les bruyères. Yves avait appuyé la main de sa femme sur son cœur palpitant. Il fermait doucement les paupières : le bonheur l'éblouissait. Ils restèrent ainsi, émus, silencieux, un long moment. La brise tiède faisait frissonner les fleurs du jardin, les oiseaux chantaient leur hymne au printemps, et, à l'horizon, au bout de la falaise, la mer qui était à marée haute, mêlait son bruit de vagues à toutes les voix immortelles de l'immortelle nature. Dans cette nature sauvage, mais pourtant joyeuse et renouvelée, tout parlait d'espérance, de résurrection, d'apaisement.

—Pensez-vous, au moins, que je vous ai toujours aimée ? dit enfin Yves d'une voix si basse qu'on l'entendait à peine. Pensez-vous que, lorsque je vous affirmais ma tendresse ardente, je ne mentais pas... Croyez-vous que j'ai pleuré ma faute avec des larmes si amères qu'elles ont usé ma vie ?

—Je le crois, et voilà pourquoi je suis venue. Votre repentir a tout effacé.

Une joie vive se peignit sur son visage.

—Regardez-moi..... regardez-moi encore, que je lise de nouveau, dans vos yeux, ce pardon qui me ranime.

Elle obéit ; et, dans un regard d'une tendresse infinie, il put lire cette charité qui enveloppe le coupable d'une douce pitié, et qui est plus divine que l'amour.

Et lui, consolé par ce regard, reprit :

—Oui, j'ai souffert ; mais, maintenant, je ne souffre plus..... Sentir que je ne suis pas à jamais repoussé de votre cœur, c'est si doux. Comprendre que vous me pardonnez, c'est pour moi si précieux. Oh ! tous les verrez, je redeviendrai digne de vous..... Si Dieu me laisse encore un peu de vie, je tenterai d'accomplir des actes d'héroïsme.....

Puis s'arrêtant tout à coup, et saisissant de nouveau la main de la jeune femme :

—Mon Hélène..... je t'adore ! Elle tressaillit, tant cette voix avait le libre d'ardente passion.

—Oui, reprit-il, oubliant son état de faiblesse, et comme électrisé par une sorte de fièvre ; oui, je ferai des choses héroïques... Pour vous prouver mon amour, que ne ferais-je pas ?..... Avez-vous vraiment oublié le mal que je vous ai fait ?

Elle eut un doux sourire.

—Ne parlons plus du passé. Oublions qu'il ait existé.

Il remua lentement la tête :

—Si le sacrifice de ma vie pouvait prouver que, vraiment, il n'eût pas existé..... Mais, Hélène, ma bien-aimée,

le mal que l'on a fait s'oublie moins vite que celui qu'on a subi.

Anne-Marie apparut à cet instant.

Elle venait de placer sur la table de chêne un frugal repas, tout ce que sa pauvreté avait pu trouver de meilleur ; des œufs frais, un poisson pris dans la nuit aux lignes tendues par ses soins ; des fraises du petit jardin.

Elle s'avança timidement vers la belle jeune femme :

—Voulez-vous accepter de rompre le pain sous le toit du fils de la Bretonne ; mon pauvre Yves en éprouverait tant de joie.

Hélène accepta avec un charmant sourire ; d'un geste de la main elle appela Godefroy, qui revenait les bras pleins de fleurs, et tous trois entrèrent dans la chaumière.

On se mit à table ; et, le repas achevé, l'après-midi se passa sur la grève. La mer était unie et d'un bleu pâle.

—Elle n'était pas ainsi le jour de la tempête, fit Anne-Marie. Malgré sa colère, elle n'a point effrayé Yves. Je vous montrerai ses médailles. Croiriez-vous qu'il refuse de leur faire honneur et de les porter ? Pourtant il les a gagnées au péril de sa vie.

Ils rentrèrent au soleil couchant, et le premier soin d'Hélène fut de demander à voir les titres de gloire de son mari.

Elle considéra, avec émotion, ces preuves de grand courage ; puis, attachant une des médailles sur la poitrine du sauveur :

—Portez-la, dit-elle, pour l'amour de moi.... Vous en êtes digne.

Et le bonheur étincela dans les yeux d'Yves. Jamais il n'avait connu une heure si belle, une joie si profonde.

La veillée s'acheva dans une douce et confiante causerie ; puis Yves ouvrit la porte de la seconde chambre que, depuis trois jours, il embellissait pour Hélène. Il en avait fait un appartement presque élégant. Les murs étaient tapissés d'un papier de bon goût, une natte recouvrait le sol ; des rideaux encadraient la fenêtre ; et, dans cette petite chambre, on sentait un parfum délicieux. Yves avait employé toutes ses minces épargnes à l'achat du mobilier, et dépensé tout ce qu'il avait de force à cueillir des fleurs. Sur la table se trouvait un bouquet de roses, de résédas et de pois de senteur. Dans les plus petits détails, on pouvait reconnaître la tendresse de celui qui attend une visiteuse très aimée.

Hélène remarquait toutes ces choses, touchée, émue.

Et c'est pour moi que vous avez paré cette chambre, cueilli ces fleurs, vous si faible.... Pour moi que vous vous êtes fatigué... épuisé ?

Il la regarda, lui sourit et la conduisit près de la petite fenêtre d'où la vue était si belle. Longtemps ils demeurèrent devant le ciel où scintillaient des milliers d'étoiles. Jamais soir n'avait été plus tiède ; jamais les grillons n'avaient embaumé ainsi !

Le lendemain Yves s'éveilla tout oppressé. Le médecin fut mandé ; mais les médecins, a dit un des plus illustres d'entre eux, ne peuvent que panser les plaies, que soigner les corps : Dieu seul les guérit.

Anne-Marie avait emmené Godefroy à l'église. Elle désirait qu'il fit brûler un cierge pour son père, et l'enfant était parti joyeux, sa petite main dans la main de la Bretonne. Il était déjà accoutumé à cette bonne grand-mère qui savait deviner ses desirs.

Yves se tenait assis devant le feu : il avait froid malgré le soleil printanier, son visage était grave et pâle ; ses yeux indiquaient une angoisse cruelle.

—Vous souffrez donc beaucoup, lui dit Hélène en s'asseyant sur l'escabelle de chêne, tout à côté de lui.

Il lui fit signe de s'approcher plus près encore ; puis il l'enveloppa d'un long regard d'une tristesse infinie. A la pensée de l'arrivée de cette jeune femme, de ce bonheur qui était venu à lui au moment où il s'en allait, une larme trembla au bord de sa paupière.

—C'était la seule fin possible, murmura-t-il. Ma bien-aimée, je n'aurais pu désormais être pour vous qu'un pauvre paria, seule votre miséricorde m'eût donné une place dans votre cœur.

Hélène fut touchée de cette humilité, et ses larmes se mirent à couler. Il soupira faiblement.

—Oui, je dois bénir cette maladie lente qui, jour par jour, me mine sans espoir. Hier, j'ai cru un moment que mes forces allaient renaître. C'était une illusion : le bonheur le plus intense ne peut prolonger une vie.

Il reprit d'un accent plus ferme.

—Écoutez bien mon dernier désir, ma volonté dernière ; écoutez, ma bien-aimée.

Elle leva les yeux et l'interrogea de son regard anxieux. Écoutez bien ma prière suprême. Quand je ne serai plus, souvenez-vous qu'un ami dévoué vous a aimée, d'une façon plus généreuse que je ne l'ai fait moi-même ; car, lui a su étouffer son

amour. Lui a été noble et loyal ; lui n'a jamais connu l'égoïsme. Il avait toutes les qualités que je n'avais pas. Lorsque vous serez devenue libre, lorsque vous aurez donné quelques larmes à mon souvenir, dites-vous qu'à votre âge on doit encore mourir à la vie.

Elle lui mit vivement la main sur la bouche :

Ne parlez pas ainsi. Ne songeons pas à l'avenir. Soyons au bonheur d'être ensemble.

Il baisa les doigts qui lui fermaient les lèvres, les écarta de son visage, puis ajouta :

—Je ne vous parlerai plus de ce désir, de ce conseil que vous donne un mourant, parce que cette pensée me fait mal ; mais, plus tard, souvenez-vous de ma prière.

Il s'exaltait en sentant frémir la petite main consolante qui s'était de nouveau posée dans la sienne.

—Plus tard, ma bien-aimée, vous connaîtrez le bonheur et les sourires. Vous serez la reine dans une maison honorée et bénie ; tous vous environneront du respect qui vous est dû ; les vivants vous consolent du mort. Cependant, quand vous serez seule avec l'enfant, qui est le nôtre, parlez-lui de son père avec indulgence. Dites-lui que, pour être heureux dans la vie, il faut écouter, comme la voix d'un ami, cette conscience qui nous suit partout, qui, sans cesse, parle à notre oreille. Malheur à qui étouffe cette voix : il est aussi fou que le marin qui briserait sa boussole et qui n'aurait plus rien pour le guider dans l'étendue des vagues.

Il aspira avidement un peu d'air tiède lui venant par la fenêtre entr'ouverte, car il suffoquait.

—Ah ! reprit-il, après un silence, trouvant de la douceur à confier à celle qu'il aimait les tortures de sa vie, si vous saviez, Hélène, ce qu'est la conscience de celui qui s'est écarté de la ligne droite. Quelle combattante infatigable et mystérieuse ! Comme elle vous étreint pour vous contraindre à reprendre le chemin du devoir. Quel étai ! Comme on souffre, tant qu'on s'acharne à demeurer dans le sentier défendu. J'ai aimé la richesse, je l'ai voulue au point de commettre une lâche action pour la posséder, et je n'ai pu retrouver un peu de calme que dans la pauvreté. Je vous ai aimée au point de faire proférer à mes lèvres un odieux mensonge pour que vous fussiez à moi. À partir de ce jour, ma vie est devenue une torture. O ma conscience, quelle invincible puissance !

MARCHANDISES  
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de



122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment. Et

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.  
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à rot et  
à des prix exceptionnellement avantageux.  
Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,  
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc,  
Ses tweeds canadiens, Anglais et Lascis, pour habillement  
d'hommes défont toute compétition.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

\* \* \*

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

\* \* \* \*

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité: FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agents de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ:—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

C. ROULEAU

Commerçant de Grains et Charbon.

Huile de charbon,

Sel, Moules, Son, Gru, etc., etc,

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tels que:—

Coton, Présure, Couleur, Moules  
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q<sup>ue</sup>.



Epiceries de Familles

EN GROS ET DÉTAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

Docteur Eug. St-Jacques

MEDICIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Central

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin du Bon Marché

ETABLIS EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer  
tant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en main un assortiment considérable de  
Mises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies,  
telles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannett &  
Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la  
ESCOMPTÉ TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS  
DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité  
Flours, Provisions et Produits de l'Ouest  
(En gros et en détail.)

—Au plus Bas Prix

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe

PAQUETTE & GOBOU

MANUFACTURIERS L

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures,

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et  
parés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.  
On n'emploie que du bois de première qualité.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES:

Fournaises et Poeles de Cuisine

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défont  
toute compétition.

Place du Marche, porte voisine de M. O'Brien

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la "Tribune"

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent,  
argenteries, etc. Spécialité: Lunettes en or, argent,  
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

"L'ÉCHO"

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires,  
Beauchef & LaBrière, imprimeur-éditeurs, en la  
St-Hyacinthe, No 50 rue Cascades.